

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2145)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par

M. Poisson, M. Sermier, M. Tian, M. Hetzel, M. Furst, M. Straumann, M. Lazaro, M. Lequiller,
M. Cinieri, M. Dhucq, Mme Louwagie, M. Morel-A-L'Huissier, M. Darmanin, M. Fasquelle,
M. Gosselin, M. Meunier, M. Vitel, Mme Genevard et M. Mariani

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de ce article suscite de nombreuses interrogations, et en particulier celle-ci : pourquoi est-il nécessaire de rappeler dans la loi que l'administration fait son travail ?

Par ailleurs, « permettre à l'administration de répondre à un usager est la moindre des choses. Quant à la mettre en situation de donner des « garanties »...